

## Conditions générales de livraison et de paiement

F.J.L.M. van Heteren h.o.d.n.  
General Bikes  
Maria Slaetsstraat 16  
6132CR Sittard  
KvK-nummer 34313208  
EU-VAT: NL159245783B02

Ci-après dénommée General Bikes -----

### GENERALITES Article 1. -----

1. Tous les contrats sont conclus sur la base des présentes conditions-cadre.
2. D'autres conditions contraires ou différentes, pour autant qu'elles ne sont pas explicitement autorisées par General Bikes pour un cas spécifique, ne s'appliquent pas.
3. Les divergences par rapport à ces conditions ne sont valables que dans le cas où General Bikes et le client les approuvent par écrit.
4. Le client désigne toute personne physique ou morale qui exerce des activités commerciales, ainsi qu'un consommateur qui peut faire valoir un droit en ce qui concerne la loi sur la protection des consommateurs.

### CONTRATS / OFFRES Article 2. -----

1. Les contrats ne deviennent contraignants que par voie de confirmation écrite de General Bikes. Les ajouts ou modifications des conditions-cadre, toute modification et tout ajout au contrat ne deviennent contraignants qu'après confirmation écrite par General Bikes.
2. Toutes les offres, tous les cours, listes de prix, délais de livraison, etc. de General Bikes s'entendent sans engagement. Ils ne s'appliquent pas pour autant qu'ils comportent un délai d'acceptation. General Bikes a le droit, au cas où un cours ou une offre comporterait une offre sans engagement et aurait été accepté(e) par l'autre partie, de révoquer l'offre dans un délai de deux jours après réception.
3. Les échantillons et / ou modèles présentés ou fournis servent uniquement à la détermination. L'on ne saurait en déduire des droits quelconques, pour autant qu'il n'en a pas été convenu autrement par écrit par les parties.
4. General Bikes se réserve à tout moment le droit de modifier les prix. Ceci est valable en particulier pour des cas auxquels la nécessité de cette modification s'impose en vertu de dispositions légales.
5. Un contrat avec un consommateur est réputé conclu après réception de la commande au magasin. General Bikes se réserve le droit, non seulement de rejeter des commandes, mais également d'assortir la livraison de certaines conditions. Ceci ne s'applique pas en cas de disposition contraire expressément convenue entre les parties. General Bikes, en cas de rejet de la commande, en informe immédiatement le consommateur, en précisant les raisons justificatives.

Page 1

### PRIX Article 3. -----

1. Tous les prix indiqués par General Bikes sont libellés en euros. Ils sont calculés pour livraison à partir de General Bikes ou de l'entrepôt et sont indiqués hors TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Ceci s'applique pour autant qu'aucune disposition contraire n'est expressément mentionnée.
2. Le paiement doit être effectué sans remise ni compensation. La livraison des biens n'est effectuée qu'après règlement complet du montant de la facture au magasin en

espèces et / ou par carte bancaire.

3. General Bikes se réserve le droit lorsque, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il y a une hausse de prix concernant les biens offerts ou vendus et / ou les prestations de service, de répercuter unilatéralement ces augmentations sur les produits au cas où General Bikes aurait soumis une offre contraignante.

Les hausses de prix susmentionnées peuvent résulter, entre autres, d'une augmentation des prix concernant les matières premières et les matériaux, les coûts de production, les droits d'importation et autres impôts, les coûts de transport et d'assurance, ainsi que de fortes fluctuations des cours de change.

4. General Bikes se réserve à tout moment le droit, avant de procéder à une livraison, non seulement d'exiger que le prix d'achat soit payé à l'avance en totalité ou en partie, mais aussi d'exiger qu'une garantie concernant le montant de la facture soit produite.

LIVRAISON / RISQUE / RETRAIT Article 4. -----

1.

2.

3.

La date de livraison convenue ne renvoie à aucun moment à une date de livraison définitive.

Le

client n'a pas droit à des dommages et intérêts quelconques en ce qui concerne un éventuel dépassement du délai de livraison indiqué. Ceci ne s'applique pas lorsqu'il en a été expressément

convenu autrement entre les parties.

Le client ne peut pas annuler le contrat en raison d'un dépassement du délai de livraison et / ou

refuser le paiement des biens / prestations de service. Dans le cas où le transport des biens est assuré par General Bikes, la société n'a pas l'obligation de les transporter plus loin, notamment

jusqu'à une zone accessible en bonne et due forme par véhicule. La livraison se fait à tout moment

près du véhicule. Le client est tenu d'y réceptionner les biens. Le client et General Bikes s'occupent ensemble du déchargement. Si le client est en défaut à ce sujet, les frais encourus y afférents lui sont facturés.

General Bikes se réserve le droit, s'il a été convenu d'une livraison sur appel, sans que des dates

soient fixées à ce sujet pour ledit appel, de demander au client, au cas où tous les biens / travaux

n'auraient pas encore été réceptionnés dans les trois mois qui suivent la conclusion de l'accord,

d'indiquer un délai dans lequel lesdits biens / travaux seront réceptionnés.

Page 2

4. Le délai donné par le client ne doit pas dépasser une période de trois mois à compter de la

date à laquelle le client a pris connaissance de la demande de General Bikes.

5. Le client est tenu de se conformer à la demande mentionnée dans l'article précédent.

Il se

trouve en défaut au cas où il ne le ferait pas. General Bikes se réserve le droit dans ce cas de résilier le contrat sans intervention juridique et de réclamer des dommages et intérêts.

RESPONSABILITÉ Article 5. -----

1. La responsabilité de General Bikes pour des produits qu'elle n'a pas fabriqués ne saurait à aucun moment aller au-delà de la responsabilité de son fournisseur vis-à-vis de General Bikes. En d'autres termes, dans la mesure où General Bikes peut encore faire valoir sa responsabilité vis-à-vis du fournisseur, cela implique le matériau inadapté qui après les travaux peut se briser, se déchirer, s'écailler ou se

délaver.

General Bikes limite la responsabilité à tout moment à un montant qui est égal à la valeur des biens livrés par elle et / ou des prestations de service effectuées par elle. General Bikes peut, dans le cas où aucune condition de garantie n'a été convenue dans le contrat, facturer au client d'éventuels travaux de réparation supplémentaires.

2. General ne saurait à aucun moment être tenu responsable des dommages consécutifs ou des pertes de chiffre d'affaires indirectes, comme par exemple les dommages dus à une stagnation de l'entreprise, des pertes de chiffre d'affaires, etc. Tout comme General Bikes ne saurait être tenu responsable des coûts, dommages et intérêts qui découlent des transactions effectuées par des employés de General Bikes.

3. Toute responsabilité dans le cadre de ce contrat expire au plus tard trois mois après la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de service effectuées.

FORCE MAJEURE Article 6. -----

1. General Bikes se réserve le droit, lorsqu'en raison d'un cas de force majeure il est dans l'impossibilité de procéder à la livraison, non seulement de prolonger le délai de livraison pour la période où le cas de force majeure est intervenu, mais également d'annuler le contrat au cas où il n'aurait pas encore été exécuté. Le client dans ce cas n'a aucun droit aux dommages et intérêts.

2. Les cas de force majeure sont, entre autres, les suivants : les guerres, les insurrections, les émeutes, les dommages dus aux guerres ou aux troubles, les grèves et les lock-out, les blocages dans la livraison, les dommages aux machines et / ou aux produits, une indisponibilité des moyens de transport, une stagnation dans la livraison, les mesures de l'État, ainsi que toute autre forme de circonstance dans laquelle General Bikes estime qu'il n'est pas possible de procéder à la livraison tout à fait normalement.

Page 3

3. Lorsque le client, d'une manière ou d'une autre, se trouve vis-à-vis de General Bikes, en raison d'une suspension de paiement, d'une demande pour un arrangement (provisoire) concernant le paiement, d'une insolvabilité, d'une saisie, d'une cession ou d'une liquidation de l'entreprise de l'autre partie, à défaut de remplir ses obligations à temps, tout ce que le client doit à General Bikes

dans le cadre de tout autre contrat devient immédiatement et intégralement exigible.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Article 7. -----

1. Les biens demeurent la propriété exclusive de General Bikes, jusqu'à ce que le client se soit acquitté de toutes les obligations de paiement au titre des livraisons futures, ainsi que de tous les intérêts et coûts. Les obligations de paiement comprennent le paiement du prix convenu, majoré de créances au titre de travaux effectués en rapport avec cette livraison, ainsi que des créances au titre de dommages et intérêts pour non-respect de ses obligations par l'autre partie.

2. Le contrat conclu à ce sujet est réputé résilié au cas où General Bikes déclarerait une créance sur la réserve de propriété, nonobstant le droit de General Bikes d'exiger une compensation d'un dommage, une perte de chiffre d'affaires, ainsi que des intérêts.

3. Le client est tenu d'informer General Bikes immédiatement du fait que des droits de tiers à l'égard des produits, sur lesquels il est possible de faire valoir un droit de propriété en vertu du présent article.

4. Lorsque General Bikes réalise des dessins et / ou des croquis, ceux-ci demeurent la propriété exclusive de General Bikes. À ce sujet, il est interdit au client, sous réserve d'un accord exprès écrit de General Bikes, de réaliser au moyen d'une copie, d'un film et / ou de toute autre méthode de copie, de quelconques reproductions.

PAIEMENT / GARANTIE Article 8. -----

1. Le client doit verser le prix d'achat à General Bikes dans un délai de 14 jours à compter de la date de facturation.

2. Le client est en défaut, sans que toute autre notification de paiement du vendeur soit nécessaire à ce sujet, au cas où le prix d'achat ne serait pas versé à temps.

3. Le client doit, à compter de la date à laquelle il se trouve en défaut en ce qui concerne le montant de la facture, payer des intérêts majorés de 1 % par mois ou une fraction d'un mois.

Page 4

4. General Bikes se réserve le droit à tout moment, au cas où elle estimerait qu'il existe des raisons suffisantes, d'exiger que le client paie à l'avance en totalité ou en partie pour des biens à livrer / des prestations de service à effectuer ou qu'il offre une garantie raisonnable quant au paiement. General Bikes se réserve le droit, en l'absence d'une telle garantie, de suspendre unilatéralement la livraison s'il a été convenu d'une livraison sur appel ou de résilier le contrat sans intervention juridique et, le cas échéant, faire valoir des dommages et intérêts. Le prix d'achat arrêté pour les biens déjà livrés devient alors immédiatement exigible.

5. General Bikes se réserve le droit, en cas de non-paiement, de paiement partiel ou de paiement tardif des factures, de suspendre la poursuite des livraisons sans préavis.

6. Le client qui n'a pas payé les montants dus à temps est tenu de rembourser à General Bikes tous les coûts encourus jusqu'au recouvrement de la créance. Ils comprendront pour tous les coûts, entre autres, des coûts extrajudiciaires et des coûts judiciaires, ainsi que d'éventuels coûts de saisie. Les coûts extrajudiciaires représentent au moins 15 % (hors TVA) du principal à payer, d'un montant minimal qui s'élève à 40,00 € (hors TVA).

7. Les recours en annulation en ce qui concerne les travaux effectués / biens livrés, ainsi que le montant de la facture, doivent être portés à la connaissance de General Bikes au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date de facturation par le biais d'un document signé, par courriel ou par télécopie. General Bikes se réserve le droit, passé ce délai, de supposer que le client a accepté les travaux / les biens, ainsi que le montant de la facture.

Le client ne peut faire valoir aucun droit, après expiration du délai indiqué, sur d'éventuels

dommages et intérêts pour autant que cette application est en vigueur.

8. Lorsque General Bikes offre des garanties, celles-ci se réfèrent exclusivement à la garantie

que General Bikes peut faire valoir vis-à-vis de son fournisseur et / ou sur son compte ou dans son contrat au sujet des actes / travaux accomplis.

INSOLVABILITÉ, PERTE D'ACCÈS AUX ACTIFS, etc. Article 9. -----

Le contrat conclu entre l'autre partie et General Bikes est réputé résilié, sous réserve des dispositions des autres articles des présentes Conditions, ainsi que sans intervention juridique et

sans qu'aucune mise en demeure soit nécessaire à ce sujet. Lorsque l'autre partie est déclarée insolvable, une transaction (provisoire) concernant le paiement appliqué est saisie, en cas de mise

sous surveillance ou sous administration ou de perte de toute autre manière de l'accès aux actifs

ou de capacité d'action concernant tout ou partie des actifs de l'autre partie, pour autant que l'administrateur judiciaire ou l'administrateur, en se référant au moratoire (provisoire) résultant des

engagements pris dans le contrat, ne les reconnaît pas en tant que coûts d'insolvabilité.

Page 5

DISPOSITIONS DIVERSES Article 10. -----

Tous les contrats sont régis par le droit néerlandais. Il s'agit exclusivement, pour autant que des

dispositions contraignantes du droit néerlandais ne contredisent pas cette compétence, du tribunal

dont relève le siège social de General Bikes, disposition qui doit être interprétée comme

signifiant  
compétent pour connaître de tout litige juridique.  
DÉPÔT Article 11. -----

Les présentes Conditions générales de livraison et de paiement ont été déposées auprès de la  
Chambre de commerce et d'industrie d'Amsterdam.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* AUPRÈS DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
D'AMSTERDAM, LE SOUS LE NUMÉRO DÉPOSÉ. SIGNATURE / CACHET

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

::

:

Page 6